

**Direction : Direction Générale**

**Affaires Foncières et Juridiques**

**REF : FONCIER2008002**

**Signataire : FG/SD**

**OBJET : Cession des 28 rue du Chemin Vert et 80 rue du Port au profit de la SIDEC pour le projet VILLA MARIA (relocalisation de l'hôpital européen La Roseraie) et annulation de la délibération n° 288 du 13/12/2007.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales et l'article L 3113-14 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les courriers de la Ville d'Aubervilliers en date du 23 novembre 2007 et 08 janvier 2008,

Vu la lettre de la SIDEC du

Vu l'avis de France Domaine du 18 décembre 2007,

Vu la délibération n° 288 du 13 décembre 2007,

Considérant l'intérêt à céder à la SIDEC les terrains communaux situés dans la convention de concession d'aménagement signée entre la Commune d'Aubervilliers et la SIDEC le 22 novembre 1991,

Considérant que ces biens font partie de l'emprise foncière pour la relocalisation de l'hôpital La Roseraie (projet Villa Maria),

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

**DELIBERE :**

Article 1<sup>er</sup> : Annule la délibération n° 288 du 13 décembre 2007.

Article 2 : Décide de céder à la SIDEC les terrains communaux situés 28 rue du Chemin Vert et 80 rue du Port à Aubervilliers, cadastrés D n° 132 et n° 8.

Article 3 : Fixe le prix de la cession à 447.000 €, libres de toute occupation.

Article 4 : Autorise le Maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

La recette résultant de cette cession sera imputée au 203-775-824.

Pour le Maire

L'adjoint délégué